



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 25/11/2021

Présent(e)s:

MM. GERAUDIE, LEYRIS, MAZEAUD, CHAMBRAS, MANCI, RHODES, FOURCHES, ORLIANGES
Mmes CROUZETTE, NOEL, VILLATOUX, BOUDRIE, CLEDIERE, MARLINGE, CERTAIN, POUGET

Absents excus(e)s:

Mme VERDEYME (procuration à Marc GERAUDIE) et MM. COLBORATI et VILLETTE

Secrétaire de Séance : Jean-Luc CHAMBRAS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h et demande si l'ensemble des conseillers est d'accord pour ajouter une délibération à l'ordre du jour (décision modificative - budget du lotissement des Grillons) qui n'était pas inscrite dans la convocation. **Aucune opposition**, le point sera abordé en séance.

• **Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 21/10/2021.** Aucune remarque, Il est validé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points suivants concernant les assurances, Monsieur le Maire indique que la municipalité s'est appuyée sur le cabinet d'expertise de Mme Gourdon qui a élaboré un cahier des charges pour 6 lots de marchés d'assurances, et que l'examen des réponses a été traité par la commission des finances.

• **1) Appel d'offres marché d'assurance statutaire du personnel :** 3 offres ont été reçues dont une irrecevable. Offre GROUPAMA retenue pour **24 112,25€**, prend effet le 01/01/2022 pour 4 ans. Il est précisé que ce montant évolue chaque année en fonction de la masse salariale. **Adopté à l'unanimité.**

• **2) Appel d'offres marché d'assurance dommages aux biens :** 3 offres ont été reçues. Offre de la SMACL retenue pour **8905,80€**, prend effet le 01/01/2022 pour 4 ans. Pour info en 2021 le cout était de 11245€. **Adopté à l'unanimité.**

• **3) Appel d'offres marché d'assurance responsabilité civile de la collectivité :** 2 offres ont été reçues. Offre de la SMACL retenue pour **2482,72€**, prend effet le 01/01/2022 pour 4 ans. Pour info en 2021 le cout était de 1384,15€. **Adopté à l'unanimité.**

• **4) Appel d'offres marché d'assurance flotte automobile :** 3 offres ont été reçues. Offre GROUPAMA retenue pour **4084€40**, prend effet le 01/01/2022 pour 4 ans. Pour info en 2021 le cout était de 3583€20. Le nouveau tracteur n'est pas encore inclus dans l'offre, il sera intégré dans la flotte 2022. **Adopté à l'unanimité.**

• **5) Appel d'offres marché d'assurance protection juridique de la collectivité :** 4 offres ont été reçues. Offre du Cabinet PILLIOT- Mutuelle Alsace Lorraine Jura retenue pour **500€**, prend effet le 01/01/2022 pour 4 ans. Pour info en 2021 le cout était de 864€01. **Adopté à l'unanimité.**

- **6) Appel d'offres marché d'assurance protection fonctionnelle des agents et élus** : 2 offres ont été reçues. Offre de la SMACL retenue pour **143,16€**, prend effet le 01/01/2022 pour 4 ans. Pour info en 2021 le cout était de 166€20. **Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire indique que le coût global du renouvellement des assurances est en légère baisse à savoir **16116€10** pour 2022 contre 17242,56€ en 2021.

- **7) Adoption de la convention définissant les modalités de la prestation « Paye » assurée par le centre de gestion** : Monsieur le Maire indique que Madame Roume qui s'occupe actuellement de la paye et de la comptabilité part en retraite le 1er avril 2022. Actuellement, aucun personnel formé ne peut la remplacer en interne. Il convient au moins pour un an d'externaliser le service de paye auprès du centre de gestion. Le coût de la prestation est de 9,50€/bulletin. **Adopté à l'unanimité**

- **8) Décision modificative budget principal** : Monsieur MAZEAUD donne les explications concernant la modification du budget Section Fonctionnement pour un montant de **101 000€**.

Le nouveau trésorier de la DGFIP ayant retrouvé les documents concernant l'affaire du syndicat du cheval (Tulle-Naves-Seilhac) il faut que la commune s'acquitte de 15300€/an correspondant à sa quote-part de remboursement des emprunts contractés par le syndicat (2006-2026). Le trésorier réclame les années 2017-2018-2019-2020 et 2021. La commission des finances s'est positionnée pour régler en 1 fois (sachant que les années 2017 et 2018 avaient été provisionnées). La commune doit s'acquitter de 75 880,73€.

Il a fallu revoir l'organisation de la garderie et de l'ALSH ce qui en plus du Covid a généré des frais de personnels supplémentaires.

En fonctionnement dépenses, les crédits sont diminués de 15 000€ au chapitre 011 et de 1 000€ au chapitre 67, et augmenté de 70 000€ au chapitre 65 et de 47 000€ au chapitre 012.

En fonctionnement recettes, les crédits supplémentaires sont répartis sur les différents chapitre concernés, montant total 101000€.

Concernant la modification du budget de la Section d'investissement pour un montant de **15631,68** (remboursement capital pour 7000€ et régularisation budgétaire des travaux Magueur et Eglise pour 8631€68).

Monsieur le Maire tient à préciser que lors de la dissolution du syndicat du cheval par la préfecture de la Corrèze, le préfet de l'époque a partagé le passif mais pas l'actif qui a été entièrement donné à Naves.

Madame CERTAIN demande s'il y a eu une création de poste à la garderie ? Réponse est faite que non, c'est une augmentation temporaire d'activités pour un an dans le but de rendre un meilleur service.

4 Abstentions

- **8 bis) Décision modificative budget lotissement Les Grillons** : il convient de modifier le budget du lotissement par l'ajout de **248€83** en dépenses et recettes de fonctionnement, correspondants au transfert des intérêts d'emprunts.

4 Abstentions.

- **9) Délibération cadre avant adoption du budget principal** : Décision permettant à Monsieur le Maire de payer les dépenses d'investissement de la commune en attendant le vote du budget. Limité à 25% des investissements budgétés l'année précédente soit **124 435,99€**. **Adopté à l'unanimité**

- **10) Révision loyer logement perception** : Le loyer est révisable annuellement sur la base des indices INSEE en vigueur. De ce fait le loyer mensuel passe de 427€28 à **429€08**. **Adopté à l'unanimité**

- **11) Révision loyer bureau assistante sociale** : loyer révisable annuellement sur la base des indices INSEE en vigueur. De ce fait le loyer annuel passe de 955€52 à **963€42**. **Adopté à l'unanimité**

- **12) Admission en non-valeur budget principal** : Monsieur le Maire indique que les non-valeurs sont des créances d'administrés que le trésor public n'a pas pu recouvrer depuis pour certaines 2013. C'est donc la

collectivité qui va régler la créance. 16 pièces irrécouvrables par le trésor public pour un montant de **618,75€**.
Adopté à l'unanimité

• **13) Admission en non-valeur budget ALSH : 7 pièces irrécouvrables par le trésor public pour un montant de 136,52€.**
Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

○ Monsieur le Maire fait un point sur la pêche de l'étang neuf, c'est la première fois qu'il était pêché depuis la mise en place du nouveau moine. Il s'est vidé plus vite que prévu d'où 3 temps de pêche. La pêche au filet le vendredi a attiré du monde. Le samedi la vente du poisson a fait 1577€ de recette. Il y a eu 3 Silures et moins d'une tonne de poissons chat. Monsieur le Maire remercie Pierre FOURCHES pour le prêt de matériel (tonne à eau) ainsi que toutes les personnes qui ont aidé à la pêche. M. le maire indique que la Mairie est à la recherche d'un garde pêche car M. BOULEGUE arrête suite à son départ de la commune. Il informe également qu'il a reçu le club « Les carapistes Gaulois » de St Priest de Gimel suite à l'article dans la presse concernant la gestion de l'étang neuf qui est toujours géré par la municipalité de Seilhac.

○ Jean Michel Leyris indique que les travaux de la route de l'aiguillon doivent se terminer fin novembre, qu'il reste encore le parking coté stade de football à réaliser. Le fauchage sur la commune est en cours.

○ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une fissure sur le bras de la nacelle détecté par dekra, la pièce est commandée mais il va falloir louer une nacelle pour installer les décorations de Noël . Il est prévu 1 semaine d'installation.

○ Isabelle NOEL informe que les colis de Noël pour les personnes de +80ans seront livrés par Super U à la Mairie le 07/12/2021 et que la distribution pourra débuter le week end suivant. Le 14/12/2021 à 19h à la MAS est prévue la distribution des cadeaux aux enfants du personnel communal. Le 15/12/2021 mise sous enveloppe des invitations pour l'après midi récréative.

○ Cathy VILLATOUX fait un point sur la réunion de présentation concernant les Ordures Ménagères à la suite du vote à l'Agglo de la mise en place de la taxe incitative et la réorganisation du service de collecte (point d'apport volontaire, porte à porte ...). Une proposition va être faite à chaque commune mi-janvier pour une réponse et un vote au conseil communautaire de fin-février 2022. Pour ne pas être pris de court Cathy va proposer la création d'un groupe de travail pour réfléchir à ce qui peut être mis en place sur Seilhac.

La séance est levée à 20 h 50